



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral **R02-2025-08-06-00001** du **06 août 2025**, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire PC 972 201 23 BR 005 pour le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol : projet agrivoltaïque associant des exploitations agricoles de maraîchage et d'élevage, sur le territoire de la commune d'Ajoupa-Bouillon, au lieu-dit Viviers, portée par la société Total Energies.

Cette enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du 04 septembre 2025 au 06 octobre 2025 inclus à la mairie de Ajoupa-Bouillon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Yann Yves LE DUFF, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision N° E25000006/97 du 23 juin 2025 du tribunal administratif de la Martinique, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 04 septembre 2025 et siégera à la mairie de Ajoupa-Bouillon, siège de l'enquête publique, aux dates et heures ci-après :

- Jeudi 04 septembre 2025 de 8H30 à 12H30 (ouverture)
- Mercredi 10 septembre 2025 de 8H30 à 12H30
- Jeudi 18 septembre 2025 de 8H30 à 12H30
- Jeudi 25 septembre 2025 de 8H30 à 12H30
- Mardi 30 septembre 2025 de 14H30 à 17H30
- Lundi 06 octobre 2025 de 8H30 à 12H30 (fermeture)

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Ajoupa-Bouillon, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2025 » ainsi qu'à la mairie.

La personne responsable du projet est Monsieur SIRVEN Mathieu, directeur de Total Energies - email : mathieu.sirven@totalenergies.com . Toute information pourra être également demandée à Madame Sophie DELAPLACE sophie.delaplace@totalenergies.com .

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de Total Energies.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public à la mairie de Ajoupa-Bouillon, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2025 ».

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice de l'environnement
de l'Aménagement et du Logement

07 AOÛT 2025

Stéphanie MATHEY